

MARSILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-et-un novembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Madame Annie COURCY, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Monsieur Gilles PIARD

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GARCIA

Date de la convocation : 21/11/2024	Nombre de votants	13
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	13
19	Pour	13
Nombre de membres présents	Contre	00
13		
Nombre de procuration		
00		

24.79 - Mise en œuvre d'activités sportives pendant la pause méridienne de l'école maternelle Jean de La Fontaine pour l'année scolaire 2024/2025 - Avenant n°1 à la convention avec l'association « Judo, Jujitsu de Marsilly » - Autorisation de signature

Par délibération du 1^{er} juillet 2024, le Conseil Municipal a autorisé la signature des conventions relatives à l'animation d'activités sportives et artistiques dans les écoles, pendant la pause méridienne, par des salariés et bénévoles d'associations locales.

L'association « Judo, Jujitsu de Marsilly », qui intervient dans en écoles élémentaire et maternelle propose d'étendre le créneau d'animation dans cette-dernière, afin de couvrir le 2nd service de restauration scolaire de 12h45 à 13h20, le jeudi.

En conséquence,

AR Prefecture

017-211702226-20241126-2479-DE
Reçu le 28/11/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines sur le temps périscolaire, et de promouvoir l'action des associations locales,

Considérant la proposition de l'association « Judo, Jujitsu de Marsilly » d'étendre son intervention à l'école maternelle sur le créneau 12h45 à 13h20 le jeudi, ce qui permettra aux élèves de moyenne section de bénéficier de la pratique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 ci-annexé à la convention avec l'association « Judo, Jujitsu de Marsilly » ;

- AUTORISE Madame VIAUD-TANQUART, Adjointe déléguée à la Vie des Ecoles, à le signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 27 novembre 2024



Le Maire,

Hervé PINEAU

Le Secrétaire,

Joseph GARCIA